



Questions sur les noms composés

Par **Average**, le **08/01/2015 à 22:33**

Bonjour à toutes et à tous, rn rn J'espère être au bon endroit pour poser ce genre de question. rn rn C'est très simple, j'ai actuellement un nom composé. À rn l'origine j'avais uniquement celui de mon père, mais mes parents ont décidé de rajouter celui de ma mère (le nom de mon père a une connotation étrangère). rn rn Aujourd'hui majeur, j'aimerais savoir si je peux enlever le nom de ma mère pour garder uniquement celui de mon père. rn rn J'espère avoir été clair, rn rn Merci.

Par **Tisuisse**, le **09/01/2015 à 07:14**

Bonjour, rn rn Est-ce que l'adjonction du nom de votre mère figure sur votre acte d'état-civil ? Si oui, il vous faudra un jugement pour modifier votre nom, donc faire une demande auprès du Juge aux Affaires Familiales. Si cette modification ne figure pas à l'état civil, vous portez toujours, de façon officielle, le seul nom de votre père, l'adjonction n'étant pas officielle. rn rn Pour le savoir, vous demandez votre acte de naissance à la mairie de votre lieu de naissance.

Par **aguesseau**, le **09/01/2015 à 10:00**

bjr, rn vous pouvez demander un changement de votre nom de famille pour motif légitime, nom à consonance étrangère. rn voir ce lien: rn <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1656.xhtml> rn cdt

Par **Average**, le **09/01/2015** à **23:32**

Pour répondre à la réponse d'aguesseau : j'assume complètement le nom étranger de mon père, c'est pourquoi je voudrais le garder, comme avant. Mes parents ont rajouté le nom de ma mère (il y a environ 4 ans) pour "francisé mon identité". Mais j'aimerais m'y opposé sans pour autant avoir affaire au JAF (je pense que ma demande sera rejeté, je n'ai aucun motif légitime).
Merci Tissuise pour ta réponse, je consulterais dès que possible mon acte d'état civil.